

## REGLEMENT DE JEU LOTO :

- Ouverture des portes à 8h00.
- L'accès à la salle est contrôlé via le billet de réservation.
- Aucun accès à la salle ne sera autorisé avant l'achat des cartes de jeu.
- Sur présentation de votre billet de réservation, il vous sera remis une carte de jeu gratuite et le billet de réservation devra être barré.
- Tout billet de réservation non barré sera déclaré comme nul
- Un espace de vente de cartes de jeu se tiendra à l'entrée du parc des expositions auquel se trouve plusieurs caisses dont une caisse réservée pour les personnes à mobilité réduite.
- Tarif des cartes : 8 € la carte – 18€ la plaque de 3 – 25 € la plaque de 6, les cartes de jeux vous seront remises par l'organisation ( **Aucun choix de carte n'est possible** )
- Chaque carte de jeu devra être tamponnée. Toute carte non tamponnée sera nulle. Aucune carte ne sera échangeable et remboursable.
- **Début du loto à 11h00, une pause repas est prévue vers 12h30 ( durée 1h15) ainsi que deux entractes en cours d'après-midi. Fin du loto vers 19h30**

### Tirage spécial pour la voiture :

- Le tirage se fera avec une carte spéciale à 15 € de couleur, différente , ces cartes seront vendues séparément dans le couloir donnant accès au grand hall.
- Les bénévoles de l'association ont le droit de participer au loto.
- Une consolation \*\* est prévue pour chaque égalité.
- Égalité du lot Van Aménagé \* : ( une semaine de location en mobile home )
- Égalité des lots de bons d'achats : à partager si plusieurs gagnants
- Égalité des 1 ères et 2 èmes lignes : 1 carte de jeu de 8 €
- Égalités des cartons plein : 1 plaque de 3 de 18 €

\* Les frais d'immatriculation des véhicules sont à la charge du gagnant.

\*\* Aucun lot de consolation ne sera remis en jeu et aucun lot ne sera remboursable ou échangeable.

- **Les cartes de jeu de séries différentes à celle proposées à la vente seront refusées par l'organisateur afin d'éviter les doublons.**

- Le meneur de jeu rappelle avant le début des jeux , les points importants du règlement et demande aux participants de vérifier que le tampon du jour figure bien sur leur(s) carton(s).
- Le meneur de jeu indique en début de partie la nature ou la valeur du lot ( bon d'achat) et tire les numéros à l'aide d'un tableau électronique qui affiche le numéro pour les joueurs. Il annonce le numéro. Si le numéro annoncé figure sur une des lignes du carton de jeu, le joueur le coche à l'aide d'un pion.
- Quand le joueur a rempli 1 ligne, il doit crier « quine » et **garder la main levée.**

Le meneur de jeu vérifie qu'il n'y a qu'un seul gagnant.

- En cas d'égalité de 2 ou plusieurs gagnants, le meneur de jeu fait procéder à un tirage au sort à l'aide d'un sac de pions numérotés de 1 à 90 par les contrôleurs. Le plus grand numéro tiré est retenu. **En cas d'égalité sur les parties dotées de bons d'achat, il sera proposé un partage de gains entre les gagnants.** Si les gains sont indivisibles ( exemple : 20 € pour 3 gagnants) on procédera à un tirage au sort et les gains seront partagés entre 2 joueurs ayant tirés le plus grand numéro. Le joueur ayant tiré le plus petit numéro aura un lot de consolation défini par l'organisateur.
- Contrôle : Le contrôleur indique que le carton est **valide** et annonce les numéros **en commençant par le dernier numéro sorti** suivi des autres numéros de la ligne au meneur

de jeu qui vérifié et valide le contrôle. Si un gagnant se manifeste **après le début du contrôle, il ne sera pas retenu.** En cas d'erreur du joueur gagnant, la partie continue. Sinon le lot en jeu est remis au gagnant.

**Les joueurs ne démarquent pas** et la partie continue selon les mêmes règles pour 2 lignes sur un même carton. Une fois le contrôle effectué, la partie continue pour un carton plein.

Après contrôle , les joueurs peuvent démarquer. La partie suivante peut commencer.

- En cas d'erreur d'un joueur, le meneur de jeu continue le tirage mais ne redonne pas les numéros sortis.

Les joueurs ne doivent donc pas **démarquer** avant la fin de la partie validée par le meneur de jeu.

- **En cas de litige, seul l'organisateur ou le meneur de jeu prendront une décision pour régler ce litige.**
- **Toute personne perturbant le bon déroulement du loto sera exclus de la salle par l'organisateur après un remboursement de ses cartes de jeu.**
- L'organisateur se réserve le droit de reporter le loto en cas de manque de participants.

### **REGLEMENT DU TIRAGE DE LA VOITURE**

- Cette carte est vendue 15 €, elle sera en vente dans le couloir donnant accès au grand hall. ( Aucun choix de carte n'est possible )
- Le tirage de la voiture se fera uniquement avec cette carte.
- Le tirage aura lieu, avant le bon d'achat de 2 400 €.
- Cette carte servira également pour les 4 derniers lots.
- Les bénévoles de l'association ont le droit de participer à ce tirage.
- Tout les règlements sont téléchargeables sur notre site internet.

